

Charte du Club Danse May (CDM)

Préambule

La présente charte définit les valeurs, les règles de fonctionnement et les engagements du Club Danse May (CDM). Elle s'applique à l'ensemble des adhérents, professeurs, bénévoles et représentants légaux. Toute inscription au club implique l'acceptation pleine et entière de cette charte.

1. Valeurs du Club

- Respect : respect de soi, des autres, du matériel et des règles du club.
- Bienveillance : encourager, soutenir et valoriser chaque danseur.
- Passion : partager l'amour de la danse et de l'expression artistique.
- Discipline : engagement, assiduité et sérieux dans la pratique.
- Esprit d'équipe : entraide, solidarité et cohésion de groupe.

2. Engagement des adhérents

- Être assidu aux cours et prévenir en cas d'absence.
- Adopter une tenue adaptée à la pratique de la danse.
- Respecter les professeurs, les bénévoles et les autres élèves.
- Avoir un comportement correct et respectueux au sein des locaux.
- Prendre soin du matériel et des installations mises à disposition.

3. Règles de sécurité

Pour des raisons de sécurité, les consignes données par les professeurs doivent être strictement respectées. Toute blessure, problème de santé ou contre-indication médicale doit être signalé avant le début des cours. Le club décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles de sécurité.

4. Droit à l'image

Dans le cadre des activités du club (cours, répétitions, spectacles, événements), des photos ou vidéos peuvent être prises à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, affiches). L'adhérent ou son représentant légal autorise ou refuse l'utilisation de son image via le formulaire d'inscription.

5. Spectacles et événements

La participation aux spectacles et événements du club implique un engagement sérieux aux répétitions. Les costumes peuvent être à la charge des familles selon les projets artistiques proposés.

6. Sanctions

Tout comportement inapproprié, violent ou contraire aux valeurs du club pourra entraîner des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement de l'adhésion.

7. Acceptation de la charte

La présente charte doit être lue et acceptée lors de l'inscription. Elle est valable pour toute la durée de l'adhésion au Club Danse May.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le Club Danse May (CDM)